

# COCEM - DECLARATION PRELIMINAIRE

**Le 1<sup>er</sup> Tour des élections législatives s'est tenu dans un contexte d'insécurité dans plusieurs localités des régions du centre et du nord et de risque de propagation du Covid-19.**

**Bamako, le 30 Mars 2020** : La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé sur toute l'étendue du territoire **1 660 observatrices et observateurs** dont **1500 fixes** aux bureaux de vote et **160 mobiles**, tous rigoureusement formés, accrédités et déployés pour observer le déroulement du vote sur toute l'étendue du territoire.

Hier, 29 mars 2020, la COCEM a procédé à l'observation du 1<sup>er</sup> tour des élections législatives qui s'est déroulé dans un contexte d'insécurité dans certaines régions et des risques liés à la propagation du virus COVID-19 communément appelé Coronavirus. Malgré des appels au report des élections, lors de son adresse à la Nation, le mercredi 25 mars, le Président de la République a annoncé que les élections se tiendront comme prévu le 29 mars. Différents communiqués du Gouvernement indiquent que les dispositions seront prises afin de réduire les risques de contamination dans les centres et bureaux de vote sur l'ensemble du territoire.

99% de ses observateurs et observatrices ont couvert les bureaux et centres de votes et ont envoyé correctement leurs rapports d'observations aux heures préfixées par le biais des SMS codés. Sur la base des données recueillies dans les lieux observés, la COCEM communique les informations ci-après sur l'ouverture, le déroulement du scrutin, la clôture et le dépouillement des voix du premier tour des élections législatives du 29 mars 2020.

Les observateurs de la COCEM ont noté à certains endroits la prise de mesures préventives pour contrer la propagation du virus COVID-19 par le Gouvernement telle que la mise à disposition des masques et gants pour les agents électoraux et du gel. La présence des kits de lavage des mains a été aussi observée dans certains centres de vote. Cependant, la COCEM déplore que de telles mesures n'aient pas été systématiquement appliquées dans tous les centres et bureaux de vote.

## **1. Conclusions preliminaries**

### **Installation des bureaux et démarrage du vote.**

Tous les observateurs de la Coalition ont été autorisés à accéder aux bureaux de vote munis d'accréditation officielle de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).

94% des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure (avant 8h15), 5% des bureaux observés ont ouvert entre 8h15 et 9h30. Par ailleurs, 1% des bureaux de vote observés n'avaient toujours pas ouverts à 9h30.

Le numéro du bureau de vote était affiché à l'entrée dans 98% des bureaux observés. Cependant, l'extrait de la liste électorale n'était pas affiché à l'entrée dans 5% des bureaux observés.

Les observateurs de la Coalition ont relevé que les forces de sécurité étaient présentes dans 88% des centres de vote observés. La sécurité était assurée par les Forces de défense et de Sécurité dans 86% des bureaux couverts, les Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation dans 1% des cas et par les forces étrangères dans 3 bureaux observés.

18% de bureaux de vote observés n'étaient pas accessibles aux personnes vivant avec un handicap, ce qui constitue une entrave à leur droit de vote.

Les cinq agents électoraux étaient présents à l'ouverture dans 80% des bureaux observés. 46% des agents électoraux étaient des femmes et seulement 16% des bureaux de vote observés étaient présidé par une femme.

Les délégués des candidats ou des partis politiques étaient présents dans 99% des bureaux observés, 39% d'entre eux étaient des femmes. Ceci reflète la participation active des candidats et partis politiques pour le suivi du scrutin au niveau des bureaux de vote.

Seulement 5% des bureaux de vote observés ne disposaient pas de tout le matériel essentiel à l'ouverture. Les observateurs et observatrices de la COCEM ont noté que dans ces bureaux le matériel a été complété par la suite et le vote a pu se poursuivre.

5% des bureaux observés ne disposaient pas des cartes d'électeurs biométriques non remises comme cela est prévu par les procédures. Les observateurs de la COCEM ont relevé que les cartes ont été mises à la disposition dans les bureaux quelques heures après l'ouverture.

L'urne a été correctement scellée dans les bureaux de vote observés.

### **Déroulement du vote**

Le vote s'est relativement bien déroulé et les procédures de vote ont été respectées dans les bureaux observés. Cependant, la COCEM note que le vote n'a pas eu lieu dans certaines localités des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal dû à la situation sécuritaire. Des prises d'otages et destruction de matériel électoral ont été observées et des menaces envers les agents électoraux et les électeurs ont entaché le vote dans certaines localités.

La coalition salue l'ajout des données relatives au centre et au bureau de vote sur les cartes d'électeurs ainsi que la mise en place du système SMS qui permet aux électeurs de retrouver leur centre et bureau de vote plus facilement.

La COCEM constate que des mesures préventives ont été prises dans les centres et bureaux de vote contre le Coronavirus. La présence de kits de lavage des mains a été observée dans 80% des lieux observés. La distance de 1 mètre entre les électeurs dans la file d'attente n'a été respectée que dans 44% des bureaux observés. Cependant, la coalition constate que ces mesures n'ont pas été appliquées partout. Dans seulement 47% des bureaux observés les agents électoraux portaient des masques protecteurs et seulement dans 29% des bureaux observés les agents portaient des gants.

Dans les bureaux observés, les électeurs ont systématiquement été appelés à présenter leurs cartes d'électeurs.

L'isoloir était placé d'une manière qui garantit le secret du vote dans 96% des bureaux observés.

Les électeurs ont été appelés à signer l'extrait de la liste d'électeur après avoir voté dans 99% des bureaux observés et dans 97% des bureaux observés. Les électeurs ont également été invités à tremper leur doigt dans l'encre indélébile après avoir voté. Le refus de certains électeurs de mettre leur doigt dans l'encre après le vote en raison du risque d'infection du covid-19 a également été rapporté.

Les électeurs ont pu voter avec un document autre que la carte d'électeur (carte NINA ou ancienne carte d'électeur) dans 3% des bureaux observés. Dans un village de déplacés du cercle de Bandiagara dans la région de Mopti, le préfet a autorisé le vote des déplacés avec la carte NINA.

Des cas d'intimidation et d'influence sur les électeurs ont été constatés dans 1% des bureaux de vote observés.

## **Fermeture et dépouillement**

Les observateurs de la COCEM ont constaté des cas de bureaux de vote ayant fermé avant l'heure pour cause de faible affluence dans certains cas et de détérioration de la situation sécuritaire dans d'autres.

Les observateurs de la COCEM ont évalué que la lumière était inadéquate pendant le dépouillement dans 11% de bureaux de votes observés pour cause de non mise à disposition des lampes.

L'orifice de l'urne a été scellé juste après la fermeture dans 97% de bureaux observés et les émargements des électeurs ont été comptés avant le dépouillement dans 98% des bureaux de votes observés.

Dans 99% des bureaux de vote observés, les bulletins ont été montrés et lus à haute voix avant d'être comptabilisés.

A la fin du dépouillement, les délégués des partis et des candidats présents ont reçu une copie des procès-verbaux des opérations de votes dans 92% des bureaux. Dans certains bureaux, le nombre de copies était insuffisant vu le nombre de délégués présents. Cependant, les observateurs de la COCEM ont rapporté que dans 18% des bureaux de vote observés, la copie du procès-verbal des opérations de vote n'a pas été affichée à l'entrée du bureau.

Des réclamations ou des plaintes des délégués des partis politiques concernant le dépouillement ont été formulées dans 3% des bureaux observés..

## **2. Incidents critiques:**

Les observateurs de la COCEM ont relevé des incidents sécuritaires préoccupants dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou. Plusieurs menaces de mort, cas d'enlèvements de chefs de village, d'agents électoraux et d'une observatrice de la COCEM et destruction de matériel électoral ont été constatés. La coalition déplore ces incidents qui ont sérieusement entaché le déroulement du scrutin dans des localités des régions du nord et du centre.

Dans le cercle de Ménaka, centre de vote d'Essaina M'Bahou le Président, les Assesseurs et une observatrice de la COCEM ont été enlevés avec le matériel électoral. Ils ont été relâchés sains et saufs pendant l'après-midi du jour de scrutin.

Dans le cercle de Tenenkou, région de Mopti, un chef de village a été menacé de mort si les élections se tenaient. Dans deux autres villages du même cercle, les bureaux de vote sont restés fermés à cause de l'insécurité. A Bonni, dans le cercle de Douentza,

l'enlèvement des agents électoraux a été constaté, les bureaux de votes sont restés fermés.

Dans le village de Monzoga, cercle d'Ansongo (région de Gao), le matériel électoral a été brûlé et les agents électoraux enlevés. Dans le cercle de Gao, centre de Farandjire, un individu possédant un lot de cartes d'électeurs a été interpellé ce qui a entraîné un arrêt momentané des opérations de vote.

Dans le cercle de Niafunké, région de Tombouctou, un chef de village et le Président du bureau de vote ont été enlevés. Dans les villages de Arabebe et Waki, cercle de Niafunké, les bureaux de vote n'ont pas ouvert. Dans la commune de Soboundou, cercle de Niafunké, la confiscation des cartes d'électeurs des citoyens par des hommes armés à la veille du scrutin a été rapportée. Des menaces de mort à l'encontre de la population et des personnes qui iront voter le dimanche ont été notées.

La COCEM a constaté des cas d'enlèvement de matériel électoral et d'attaques de bureau de vote par des groupes armés, notamment dans les communes de Bellen (région de Ségou), de Yeredon-sayona et Sokolo, dans le cercle de Niono (région de Ségou), à Boni dans le cercle de Douentza (région Mopti), à Youwarou, Niafunké, Goundam, Tombouctou, etc.

Dans un bureau de vote dans le cercle de Kolokani (région de Koulikoro), un assesseur s'est fait représenter par un mineur. Des cas de vote sans présentation de procurations ont été enregistrés dans plusieurs localités du Nord notamment à Ménaka, Kidal, Goundam, Diré et Gourma-Rharous.

La COCEM suivra de près la situation des bureaux de vote n'ayant pas ouvert ou les bureaux ayant fermé pendant la journée.

#### **4. Recommandations**

Au regard des constats recensés de toutes les régions et tous les cercles du Mali, la COCEM formule les recommandations suivantes pour la suite du processus électoral :

1. La coalition exhorte les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour libérer les agents électoraux pris en otage au cours du jour de scrutin;
2. La COCEM appelle les autorités électorales à s'atteler à la finalisation de la centralisation des résultats et leur publication dans les plus brefs délais;
3. La COCEM exhorte les partis politiques de s'abstenir de toute déclaration de résultats relatifs au vote avant l'annonce officielle;.

4. La coalition appelle les autorités compétentes à publier la liste des bureaux de votes n'ayant pas ouvert et des bureaux de vote ayant fermé au cours de la journée du 29 mars;
5. La COCEM recommande fortement la publication des résultats de vote bureau par bureau ce qui contribue à une transparence sur l'agrégation des résultats et lève tout type de doute sur son intégrité;
6. La COCEM exhorte les autorités à renforcer le dispositif de prévention du covid 19 en rendant disponibles des kits de lavage, les gels, les masques, les gants et au respect des mesures barrières dans les centres et bureaux de vote ;
7. La COCEM invite les candidats et les partis politiques à recourir aux voies légales pour toute contestation ou réclamation lié aux résultats du vote;

### **Méthodologie de la COCEM**

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile, WILDAF Mali, AMDH, JCI, RPL et SOS Démocratie mise en place en mars 2018. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie au Mali à travers leur l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

L'observation de la COCEM repose sur une technique d'observation citoyenne des élections utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Elle a déployé 1660 observateurs dont 1500 fixes et 160 mobiles. Parmi les 1500 observateurs fixes (dont 41% de femmes), 700 ont été assignés à des bureaux choisis selon une distribution basée sur un calcul proportionnel au nombre des bureaux de vote dans chacune des 55 circonscriptions électorales selon la cartographie électorale. Ce déploiement garantit la représentativité des données collectées et communiquées par la coalition. 300 Observateurs ont été déployés dans des zones ciblées. Le déploiement des 500 autres observateurs fixes a été fait dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et dans le District de Bamako afin de renforcer le dispositif. Les 160 observateurs mobiles ont assuré l'observation des opérations de vote dans les centres et leurs alentours et cela sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, la Coalition pour l'observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) a observé la phase préélectorale des élections législatives. Dix-huit (18) observateurs à long terme ont été formés et déployés dans les huit (08) régions plus le District de

Bamako pour observer la distribution des cartes d'électeurs et la campagne électorale. La Coalition relève que la distribution des cartes d'électeurs s'est généralement bien déroulée et cela malgré le contexte sécuritaire et sanitaire très difficile. Des cas de distribution de lots de cartes et de retrait de cartes d'autrui sans procurations ont aussi été relevés par les observateurs de la COCEM.

De même, la campagne électorale s'est déroulée d'une manière relativement apaisée dans les différentes régions du pays. Cependant, des candidats dont une femme ont fait l'objet d'attaques ciblées notamment dans les localités de Nara, Banamba, Niafunké, Mopti, Koro et Bankass. La coalition s'inquiète du sort du Chef de file de l'Opposition politique et Président de l'URD, l'Honorable Soumaila Cissé, encore détenu avec d'autres membres de son équipe de campagne depuis le 25 mars. La COCEM a noté des cas d'utilisation de lieux de culte aux fins de campagne, notamment dans les régions de Kayes, Ségou, Tombouctou, et dans le District de Bamako. Dans ces mêmes localités, Il a aussi été observé que des leaders religieux ou traditionnels ont donné des consignes de vote.

La COCEM continue sa mission d'observation du processus électoral.

Adresse : Kalaban Coura Route de l'aéroport Rue 85 Porte 664 Bamako, BP 1168

Téléphone : 0022320283276

E-mail : [contact@cocem.ml](mailto:contact@cocem.ml)

Siteweb : [www.cocem.ml](http://www.cocem.ml)

Compte twitter : @MaliCocem

Facebook: <https://www.facebook.com/cocemmali>